

## ARRETE n°2024\_092

Arrêté portant liste d'admission de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'ingénieur territorial (2<sup>ème</sup> examen) par voie de promotion interne - Session 2024

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère  
11 Boulevard des Capucins - 48000 MENDE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatifs aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires ;

Vu le décret n°2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux

Vu le décret n°2016-207 du 26 février 2016 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels pour l'accès au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

Vu le décret n°2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu l'arrêté n°2023\_119 du 5 décembre 2023 portant ouverture de l'examen professionnel (2<sup>ème</sup> examen) pour l'accès au grade d'ingénieur territorial par voie de promotion interne - session 2024 ;

Vu l'arrêté n°2024\_072 du 13 mai 2024 portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel (2<sup>ème</sup> examen) pour l'accès au grade d'ingénieur territorial par voie de promotion interne- Session 2024

Vu l'arrêté n°2024\_073 du 16 mai 2024 fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel (2<sup>ème</sup> examen) pour l'accès au grade d'ingénieur territorial par voie de promotion interne - session 2024 ;

Considérant le schéma régional de coordination, de mutualisation et spécialisation des centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie

Considérant le règlement interne des concours et examens professionnels organisés par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère ;

Vu le procès-verbal de délibération du jury d'admission du 20 juin 2024 ;

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : La liste d'admission de l'examen professionnel d'accès au grade d'ingénieur territorial (2<sup>ème</sup> examen) par voie de promotion interne est établie, par ordre alphabétique, comme suit :

NUMERO CANDIDATS	NOM CANDIDATS
18538	Monsieur Etienne AMEGNIGAN
18522	Monsieur Ronan AUBERTY
18556	Monsieur Jérôme BOUSQUET
18528	Madame Sophie BOUSQUET
18525	Monsieur Jérôme CALMELS
18547	Madame Myriam CAMPOS
18558	Monsieur Christophe CANTOS
18557	Monsieur Jeremy COURET
18524	Monsieur Serge DUTHU
18530	Monsieur Julien FABRE
18566	Monsieur Frédéric FARNIERE
18568	Monsieur Jean MALATY
18546	Monsieur Patrick SABADEL
18512	Monsieur Anthony TESSIER
18532	Monsieur Sébastien UZAC
18577	Monsieur Jean-Marie VERNASSAL

**Liste arrêtée à 16 candidats.**

**Article 2 :** Chaque lauréat est informé individuellement de son inscription sur la liste d'admission.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

Le Président du Centre de gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à MENDE, le 1er juillet 2024

Le Président,

  
Laurent SUAU

